

Les moyens mobilisés par la France pour la mise en oeuvre de l'accord cadre, complétés par ceux de l'UICN, sont mis au service de l'atteinte de 3 objectifs complémentaires et interdépendants ...

| | |
|--|--|
| Connaissance pour la décision | <ul style="list-style-type: none"> • Production de connaissances et de références pour l'aide à la décision et l'élaboration des politiques en matière de conservation de la biodiversité • Liste Rouges mondiales, régionales ; Zones d'importance Plantes |
| Instruments et dispositifs pour la conservation | <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la structuration des instruments, dispositifs et instances régionaux et internationaux relatifs à la conservation de la biodiversité • Gouvernance de la Haute-mer ; IPBES ; GTBAG, ... |
| Capacités partenariales | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités, décloisonnement et mise en réseau d'acteurs, notamment issus de la société civile, en matière de conservation de la biodiversité • Aires protégées Afrique sub-saharienne, Outre-mer européen |

→ Dans un cadre géographique élargi...

Plus d'une cinquantaine de pays dans le monde, membres de l'UICN, DOM et PTOM ont été impliqués dans les travaux mis en oeuvre par l'accord cadre.

Dans cette géographie diversifiée (Afrique, Caraïbes, Océanie, Bassin méditerranéen, Europe), une trentaine de projets ont été mis en oeuvre depuis 2005, qui ont mobilisé plus de deux cent membres de l'UICN, Etats et organisations non gouvernementales.

Environ 500 documents ont été produits dans le contexte de l'accord cadre, dont une centaine de livrables largement diffusés. Plusieurs centaines de scientifiques et gestionnaires d'aires protégées ont été formés sur différentes méthodes d'évaluation : efficacité de gestion des aires protégées, évaluation du statut des espèces dans le cadre de la Liste rouge.

→ Des impacts à évaluer sur la durée

L'analyse des impacts de l'accord cadre requiert du recul, surtout par rapport à des résultats qui contribuent à des démarches inscrites sur la durée, comme la mise en place de l'IPBES. Toutefois les développements constatés consécutifs aux actions mises en oeuvre dans la première phase montrent que ces impacts sont réels et diversifiés.

Les actions pionnières (Aires protégées en Afrique de l'Ouest, Outremer européen, Méditerranée) débouchent en quelques années sur une extension géographique de ces initiatives, impliquant des réseaux croissants d'acteurs et partenaires.

Globalement, ce sont plus d'une centaine d'institutions partenaires qui ont été impliquées activement dans les actions de l'accord cadre et plusieurs centaines d'experts largement issus des commissions de l'UICN.

Cette plaquette présente quelques résultats majeurs de l'accord cadre, inscrits dans des trajectoires de long terme après avoir été initiés lors de la phase 1 de l'accord.

3. Développer les capacités partenariales pour la conservation de la biodiversité



Dans toutes ses composantes et projets, l'accord cadre a joué un rôle important de médiation et de renforcement du dialogue inter acteurs et inter institutions, en contribuant à la mise en place, dans différents espaces géographiques (Caraïbes, Outremer européen, Afrique sub-saharienne, Méditerranée) de plateformes d'échange et de coopération. Il est difficile aujourd'hui de quantifier les partenariats ainsi construits, mais ceux-ci constituent le dénominateur commun des actions mises en oeuvre, et surtout de leur pérennité.

→ Un processus pionnier en Méditerranée

Le processus de consultation informel mis en place sur la gouvernance en haute mer en Méditerranée a permis de rassembler plus de 30 institutions du bassin méditerranéen et plus d'une soixantaine de personnes ressources, composant un large panel interdisciplinaire.

Le croisement de ces compétences diversifiées a permis de construire un réseau collégial de réflexion sur des questions sensibles et d'aborder conjointement des problématiques de conservation marine importantes et encore peu explorées (canyons sous-marins, biodiversité pélagique, conservation et gouvernance en haute mer).

→ Message de la Réunion : 34 entités de l'outremer européen mobilisées pour la conservation de la biodiversité et la lutte contre les effets du changement climatique

Les 34 entités politiques de l'outremer européen, réparties dans les différents océans, constituent autant de territoires d'exception pour la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Plus de 600 personnes ont été réunies lors de la Conférence de la Réunion en 2008, organisée avec l'appui de l'accord cadre, l'ONERC³ et la Commission Européenne. Cette conférence a été le point de départ d'une large dynamique visant à fédérer et à mettre en réseau ces acteurs, souvent considérés comme isolés, autour de la mise en oeuvre du Message de la Réunion, alors qu'ils partagent des problématiques et des enjeux souvent communs.

Le forum (Table-ronde des Outre-mer européens) mis en place depuis 2010, avec le recours aux media sociaux, permet aujourd'hui une meilleure prise en compte de l'Outremer dans les politiques communautaires et constitue une plateforme en développement d'échange d'expériences, de production d'analyses, de publication et de promotion des bonnes pratiques.

Cette plateforme regroupe un nombre croissant de spécialistes valorisant et mutualisant ainsi leurs expertises au service d'une participation active aux débats et travaux du Parlement européen sur les sujets d'intérêt de l'Outre-mer européen.

Le projet UICN-accord cadre a permis par ailleurs d'appuyer la création en 2010 de l'Action préparatoire européenne BEST et d'accompagner fortement aujourd'hui l'opérationnalisation d'un mécanisme de financement pérenne en faveur de l'Outre-mer européen, avec en particulier le concours de l'AFD.

³ Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique

Conception : regis.jalabert@gmail.com - Coordination : Arnaud Collin - Rédaction : Jean-Jacques Coussard - Photos : Andrew C Hilton, Laurent Villeret/Dolce Vita, Geoffrey Mauvais, John Turner, UICN/William Goodwin, UICN/Intu BOEDHARTONO, ISD



Accord Cadre France-UICN 2009 - 2012

Une contribution significative à la conservation de la biodiversité mondiale



Depuis 2009, des avancées importantes pour la protection de la biodiversité et le développement des populations humaines ont été enregistrées de par le monde. Ces progrès obtenus tant au niveau des territoires, en Afrique sub-saharienne, en Méditerranée, dans l'outre-mer européen et dans bien d'autres lieux de la planète, mais aussi à l'échelle mondiale dans le cadre des conventions internationales, sont essentiels et à la fois encore insuffisants malheureusement.

Je suis heureuse de voir que la France et l'UICN ont très activement participé à ces efforts grâce à un accord cadre de partenariat depuis 2005. Au cours de la période 2009/2012, cette collaboration a apporté son lot de résultats significatifs et encourageants : en terme de gouvernance mondiale de la biodiversité, de renforcement d'outils de conservation tels que les aires protégées, de connaissance scientifique du statut des espèces animales et végétales, de mobilisation des acteurs, experts, gestionnaires, institutionnels, décideurs... C'est grâce à ce partenariat robuste entre la France, l'UICN et ses nombreux Membres et collaborateurs à travers le monde que nous nous sommes rapprochés de la vision de notre Union : un monde équitable qui comprend la valeur de la nature et la préserve.

Je souhaite que vous puissiez partager mon grand enthousiasme à la lecture de ce parcours des principaux résultats de l'Accord cadre 2009/2012 qui n'auraient jamais pu voir le jour sans ce soutien essentiel et constant de la France. Que nos partenaires français en soient très chaleureusement remerciés ainsi que toutes celles et ceux qui ont pu contribuer de près ou de loin au travail accompli.

Très bonne lecture,

Julia Marton-Lefèvre
Directrice générale de l'UICN





L'accord-cadre entre la France et l'IUCN' a été signé en 2005. Il a connu deux phases successives (2005-2008 et 2009-2012), la seconde phase est actuellement en cours de finalisation. L'initiative reposait initialement sur la volonté de développer les dimensions française et francophone au sein de l'IUCN (créée en 1948 à Fontainebleau).

Cet accord-cadre mobilise les moyens de la France, pays hautement divers en matière de biodiversité, aux côtés de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), principale institution mondiale en matière de conservation de la biodiversité.

Plus de 20 millions d'euros ont ainsi été mobilisés au travers de l'accord depuis 2005, pour un ensemble d'environ 30 projets.

Au-delà de ceux-ci et de leurs résultats directs, d'autres effets sont constatés en matière de coordination interinstitutionnelle entre les partenaires français, d'élargissement du réseau géographique de l'IUCN, ou encore de développement d'un réseau partenarial important en évolution constante.

¹ Union Internationale pour la Conservation de la Nature



1. Science et décision : améliorer les connaissances de la biodiversité pour l'aide à la décision

Un des enjeux fondamentaux de la communauté internationale pour la protection et la gestion durable de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes est de pouvoir s'assurer que les décisions et les politiques sont basés sur la meilleure information disponible.. L'approche promue par l'accord cadre s'articule sur trois démarches complémentaires :

- Développer les connaissances sur le statut des espèces au travers de la Liste Rouge
 - Promouvoir la mise en réseau et la valorisation de l'expertise des commissions scientifiques de l'IUCN
 - Promouvoir l'implication de la société civile dans la construction de la plateforme mondiale IPBES

➔ Appuyer la liste rouge de l'IUCN

• **LISTE ROUGE : PUBLICATION DU STATUT ACTUALISÉ EN 2008 DE 44 867 ESPÈCES**
 Depuis la publication des premiers Red data book dans les années 1960, la Liste Rouge des espèces menacées de l'IUCN a conquis une légitimité et une reconnaissance mondiales. L'appui donné par l'accord-cadre à la publication, notamment en français, a permis la diffusion du statut actualisé de 44 867 espèces évaluées, dont 754 espèces animales sont considérées comme quasi éteintes, et 8462 fortement menacées. Le travail collégial d'évaluation, largement piloté par la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'IUCN a réuni les connaissances de milliers de personnes qui font autorité à l'échelle mondiale, avec un pool d'évaluation composé de plus de 100 groupes de spécialistes, taxonomiques ou thématiques.

• **LISTE ROUGE : EXTENSION DE LA COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE**
 La liste Rouge ne couvre pas encore de façon détaillée l'ensemble des régions du monde, ni même l'ensemble des groupes taxonomiques. L'accord cadre a permis d'étendre cette couverture thématique et géographique en fonction de l'évolution continue des connaissances sur la distribution des espèces.

• **LES STATUTS DE 900 ESPÈCES DE POISSONS RÉCIFAUX ÉVALUÉS**
 Dans les Caraïbes, ce projet de l'accord cadre a permis l'évaluation de près de 900 espèces de poissons récifaux. Ces évaluations ont été réalisées par plusieurs spécialistes de la région formés à la méthodologie. 84 espèces ont ainsi été identifiées comme menacées, alors qu'elles ne disposaient d'aucun statut de conservation à l'échelle régionale. Un processus semblable est en cours de lancement en Océanie.

➔ Mettre la connaissance de la biodiversité au service de la durabilité de l'exploitation forestière

Liste rouge des espèces ligneuses exploitées du Congo : la liste rouge des espèces exploitées du Congo a pour objectif de compléter la connaissance du statut de 43 espèces commerciales des forêts congolaises sur 117 espèces exploitées. Une quinzaine de scientifiques congolais ont été formés sur la méthodologie d'évaluation de la Liste rouge. La démarche est réalisée en synergie avec un autre projet de l'accord cadre visant l'élaboration participative d'un schéma de formalisation de l'exploitation forestière artisanale RDC en appui à la structuration du secteur.

➔ Contribuer à l'évaluation de la biodiversité à l'échelle mondiale :

L'accord cadre a permis à l'IUCN de s'inscrire de façon dynamique dans le développement de la plateforme mondiale IPBES, en organisant la contribution active des membres, des experts et des équipes de l'IUCN. Le projet a déjà atteint de nombreux résultats, parmi lesquels :

- Une participation technique accrue dans les discussions et négociations internationales de 2008 à 2012, avec la production et la diffusion d'éléments de réflexions sur les fonctions et les formes possibles pour IPBES.
- La sensibilisation des gouvernements à l'importance d'impliquer les acteurs non-gouvernementaux dans le futur mécanisme de gouvernance d'IPBES. Cette mobilisation de la société civile a été ainsi favorisée au travers de la diffusion d'une information claire et utile sur l'IPBES et l'élaboration d'une stratégie d'engagement de la société civile au sein de la plateforme.
- Une vingtaine de documents (rapports d'enquêtes sur l'implication de la société civile, position paper notamment) ont été réalisés et diffusés lors des réunions de la plateforme, et à l'occasion de conférences internationales (RIO + 20, CdP de la CDB, etc..).



2. Des instruments et dispositifs pour la conservation

La mise en place de méthodologies éprouvées et unifiées constitue une étape essentielle pour permettre une évaluation partagée et fiable de la biodiversité. L'accord cadre a abordé cette préoccupation sur plusieurs plans :

➔ Efficacité de gestion des Aires Protégées en Afrique : plus de 300 gestionnaires formés

Le programme de l'IUCN pour les aires protégées d'Afrique centrale et de l'Ouest, appuyé par l'accord cadre et le FFEM, a largement contribué à développer dans cette région, et aujourd'hui à l'échelle continentale, l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées. Ce programme débouche aujourd'hui sur une feuille de route pour les aires protégées panafricaines.

➔ 120 Parcs et Réserves évalués dans 15 pays

La démarche de formation-action a été développée au travers d'évaluations menées sur 120 aires protégées dans 15 pays africains. S'y ajoutent les évaluations conduites aux échelles régionales, avec l'évaluation de six systèmes régionaux d'aires protégées.

Les questions posées au travers de ces évaluations débouchent également sur une dizaine études complémentaires régionales sur des thématiques d'intérêt partagé, complétées par diverses études nationales.

➔ Un observatoire pour le suivi du commerce de la viande de brousse

Le projet utilisation et commerce durables de la viande de brousse en Afrique Centrale, outre l'appui qu'il apporte aux acteurs des pays de la région en termes d'amélioration des connaissances de la ressource « viande de brousse » et de renforcement de leurs propres capacités d'intervention dans ce domaine, participe à la faisabilité de la création d'un Observatoire pour la viande de brousse. Ce travail s'effectue en liaison avec le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et contribue à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et de la Déclaration de Yaoundé

➔ Tourisme et biodiversité : mobiliser le secteur privé

Avec le soutien de l'accord cadre, et en partenariat avec le groupe ACCOR, l'IUCN a publié, en 2008, un guide sur l'utilisation durable des ressources naturelles dans l'exploitation hôtelière, "Biodiversité: Mon Hôtel agit". Ce guide, disponible dans différentes langues, a été diffusé à l'échelle mondiale, notamment en Asie, avec le soutien des bureaux régionaux de l'IUCN. Sa diffusion a été également relayée par différents réseaux mondiaux.

Le succès de cette première publication, ainsi que les besoins identifiés par l'Analyse de Situation pour la Grande Caraïbe, réalisée avec le soutien de l'accord cadre, ont conduit à lancer un second chantier permettant de décliner ce produit et de l'adapter aux spécificités du tourisme aux Caraïbes.

L'initiative a fédéré de nombreux acteurs et associations de professionnels du tourisme à l'échelle mondiale et débouche sur différents produits actuellement diffusés et utilisés pour l'implantation et la gestion environnementales des sites hôteliers.

On notera que le nombre de membres de l'IUCN dans les Caraïbes a pratiquement doublé en quelques années atteignant aujourd'hui près de 30 organisations gouvernementales et non gouvernementales.

• **Promouvoir l'expertise et la mobilisation des commissions de l'IUCN :** l'accord cadre a permis d'établir un bilan des réseaux scientifiques formés par les six commissions de l'IUCN (plusieurs milliers d'experts), ce bilan, effectué en partenariat avec l'Institut Veolia Environnement, débouche sur une publication spécialisée de la revue S.A.P.I.E.N.S largement diffusée² et lancée lors du Congrès Mondial de la Nature à Jeju. Les six commissions de l'IUCN ont d'ailleurs été impliquées à des degrés divers dans les actions de l'accord cadre, parfois de façon centrale, par exemple la Commission des aires protégées qui a été constituée en comité de pilotage du programme Aires protégées Afrique centrale et de l'Ouest.

² S.A.P.I.E.N.S. Vol 5 num. 2, <http://www.institut.veolia.org/fr/sapiens.aspx>